

DIVISION D'ORLÉANS

CODEP-OLS-2012-066075

Orléans, le 3 décembre 2012

**Monsieur le Directeur du Centre Nucléaire de  
Production d'Electricité de CHINON  
BP 80  
37420 AVOINE**

**Objet : Accord exprès à la mise en œuvre d'une modification  
Modification « PNXX 1666 Tome A – Remplacement des générateurs de vapeur de  
Chinon B2 »**

Réf. : [1] Lettre EDF EMEMM113265 du 8 novembre 2011  
[2] Décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives  
[3] Lettre EDF EMEML 120606 du 7 novembre 2012  
[4] Lettre CODEP-OLS-2012-061241 du 19 novembre 2012  
[5] Lettre EDF D.5170/RAS/THTC/12.140 du 30 novembre 2012

Monsieur le Directeur,

Par lettre citée en référence [1] et en application de l'article 26 du décret en référence [2], vous avez déclaré à l'ASN une modification portant sur le remplacement des générateurs de vapeur du réacteur n° 2 du CNPE de Chinon.

Cette modification, détaillée dans les annexes de la lettre en référence [1] complétée par la note à l'indice D de mise à jour du rapport de sûreté qui a été transmise par courrier en référence [3], consiste à remplacer les générateurs de vapeur existants par de nouveaux générateurs de vapeur de type 55/19 RO de fabrication AREVA.

Par lettre citée en référence [4], l'ASN vous a donné son accord exprès à la mise en œuvre de cette modification selon les conditions définies dans les documents en référence et sous réserve de prise en compte des demandes exprimées en annexe.

Par lettre citée en référence [5], vous indiqué à l'ASN que de nouveaux éléments remettaient en cause le fondement des réserves exprimées en annexe de l'accord en référence [4].

Ce programme n'appelle plus d'observations de la part de l'ASN.

**En application de l'article 26 du décret en référence [2], je donne mon accord exprès à la mise en œuvre de la modification PNXX 1666 Tome A objet de la lettre en référence [1] et des compléments [5] selon les conditions définies dans les documents en référence. Cet accord exprès annule et remplace le précédent accord exprès en référence [4].**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
Le Délégué territorial

Signé par : Nicolas FORRAY